Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 72 (1943)

Heft: 9

Rubrik: L'école et la famille

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nous n'en sommes pas là, mais nous sommes placés au poste d'honneur, où nous pouvons, sur les générations, marquer notre pensée. C'est à nous de la faire sereine et pure, dans l'intime et unique satisfaction du devoir accompli dans la joie.

L'école et la famille

Nous ne pourrions mieux introduire le sujet qu'en citant M. l'abbé Léon Barbey : « La famille qui donne le jour à l'enfant achève l'enfantement par l'éducation. Rien ne peut entamer ce droit, ni dispenser de ce devoir. Il arrive que les familles ne peuvent pas instruire suffisamment leurs enfants, surtout dans une société où l'instruction générale s'étend de plus en plus et où le travail sépare presque toute la journée les parents des enfants. On a recours alors aux écoles, fondées par l'entente de plusieurs familles, par un maître privé, par une communauté professionnelle ou confessionnelle, par une autorité civile. Mais, les écoles ne peuvent assumer qu'un rôle subsidiaire, de suppléance et de complément. »

Nous voilà remis à notre vraie place. Et quand ce rôle « subsidiaire » y serait pour une bonne part dans l'œuvre de l'éducation, il n'en reste pas moins vrai qu'une étroite collaboration entre la famille et l'école est indispensable. Voilà des mots et qui constituent, je crois, le lieu commun le plus banal, et le plus idéaliste aussi, qu'on puisse imaginer. Parce qu'enfin, il faut compter avec l'incompréhension totale de certains parents, les mensonges de certains enfants et... notre susceptibilité aussi. Incompréhension, mensonges, susceptibilité : mélangez le tout; il en résulte nécessairement et fatalement un différend entre la famille et l'école; différend qui, avouons-le, offre le spectacle le plus navrant et le plus néfaste aussi à l'enfant qui est, ne l'oublions pas, l'enjeu principal. Aussi ferons-nous l'impossible pour éviter ces querelles qui du reste ont presque toujours pour fondement un malheureux malentendu. Une franche explication apaiserait souvent bien des conflits. Ayons le courage de la provoquer.

Passons rapidement en revue les « pommes de discorde » qui séparent parents et maîtres.

La punition. Je crois que les meilleurs éducateurs sont ceux qui punissent le moins. Elle doit être, semble-t-il, un moyen d'exception et reste, ne l'oublions pas, un palliatif. Les longues retenues, les 200 fois, 500 fois devraient être à jamais bannies de notre code pénal scolaire. Encore que ce ne soit pas celles susceptibles de nous attirer le plus de désagréments, mais bien plutôt les corrections corporelles auxquelles nous devrions du moins aspirer à ne jamais recourir.

Les devoirs à domicile. Chacun sait que les devoirs écrits quotidiens ont le don d'exaspérer certains parents. Par contre, je pense qu'on peut exiger des enfants un devoir écrit à domicile, hebdomadaire ou même bi-hebdomadaire. Et, en dépit du but de ce petit travail où je me propose bien modestement de préconiser quelques moyens de rapprocher l'école et la famille, je m'élève contre certain vieux préjugé qui veut qu'on ne peut demander à l'enfant un travail soigné à domicile. Tout au plus y peut-il faire un brouillon qui sera relevé en classe. Voilà qui est pour le moins bizarre et surtout peu conforme à notre slogan : l'école pour la vie. Un garçon ou une fille de 15 ans doit savoir prendre ses dispositions pour présenter un devoir soigné fait à domicile. Si nous n'obte-

nons de nos élèves qu'ils ne soignent un devoir qu'à l'école, avec un pupitre ad hoc, à pente réglementaire de X degrés, le but de l'école, me semble-t-il, n'est pas atteint.

Les permissions. Elles ne doivent être accordées que tout à fait exceptionnellement. Et je ne pense pas que le fait d'être prodigue, d'accorder des permissions pour tout et pour rien nous attire nécessairement la sympathie des familles. La loi scolaire fribourgeoise avec ses congés d'après-midi, partiels et totaux est suffisamment large. Du reste, selon l'éternelle loi (naturelle celle-là) de l'imitation, les permissions, pour peu que vous soyez trop indulgent ou trop faible, se multiplient à l'infini. Quand vous voulez réagir, arrêter ce flot de demandes de permissions, quand vous estimez qu'il y a décidément trop de places vides dans votre classe, il est trop tard. Vous refusez; qu'à cela ne tienne : on prend ! se prévalant de votre indulgence passée. Vous êtes subjugué ! et alors le fossé entre la famille et l'école s'élargit, parce que le lot du faible n'est pas l'estime, mais bien le mépris.

Si, au contraire, nous savons être sévère pour nous-même d'abord en n'accordant pas de permissions générales pour des motifs d'une valeur hypothétique, et pour tous les parents et patrons, y compris M. le Conseiller X, et M. le Syndic, nous y gagnerons certainement quant à notre prestige et à la sympathie de la population aussi.

Voyons maintenant quelques sujets de rapprochement entre la famille et l'école. Remarquons d'abord que l'étude des prépositions ou de la règle de 3, si nécessaire soit-elle, constitue un trait d'union plutôt réfrigérant entre la famille et le maître. Par contre, seront plus aptes à les rapprocher les sujets où les parents sont mêlés d'une façon ou d'une autre. Et je pense aux leçons d'éducation proprement dites. Les parents et la population en général n'apprécient rien tant que les enfants qui savent ouvrir une porte et s'effacer devant une grande personne, pousser la charrette d'un vieillard, céder leur place assise à une maman fatiguée et tant d'autres gestes qui ne coûtent rien et pourtant font le charme des relations et contribuent à la joie de vivre. Les leçons systématiques de politesse et d'éducation, prévues du reste dans nos programmes annuels, sont indispensables. Et si nous nous y dérobons, nous sommes des rustres ou des idolâtres de l'examen ou plutôt des résultats de l'examen, car bien sûr, Monsieur l'Inspecteur ne peut mettre une note de politesse et, après tout, c'est bien dommage. Ne frustrons pas nos élèves de ces rudiments de savoir-vivre qui engendrent la bonté et qui, par surcroît, intéressent vivement les parents à notre œuvre d'éducation.

Les fêtes et représentations scolaires constituent aussi un terrain d'entente propice entre la famille et l'école. Tout en mêlant les parents à l'œuvre scolaire, elles ont le précieux avantage de développer nos petits campagnards en exigeant d'eux une bonne présentation, de l'assurance, un langage clair et une diction sinon parfaite, du moins convenable.

Si bizarre que cela puisse paraître de prime abord, je sais par expérience que l'étude et l'observation de la nature sont susceptibles aussi de rapprocher l'école et la famille. Permettez-moi de vous citer l'exemple de ce petit bonhomme de 9 ans qui n'est « pas un fort lecteur », un calculateur très médiocre, mais... il adore les fleurs, et m'arrive tous les jours à une heure avec une belle fleur inconnue qu'il serre amoureusement dans son poing gauche. Son père m'abordait l'autre jour : — Dites donc, M. le régent, il a de la peine le petit à l'école ? — Il a un peu de peine en effet. — Et pourtant, il aime bien y aller, c'est le prin-

cipal, croyez-vous pas? Comme il avait raison, le brave homme! Oui, c'est bien « le principal ». Peut-être ne se doute-t-il pas que le jaune luisant de la ficaire ou le bleu enchanteur de la petite gentiane y sont pour quelque chose dans le fait que son fils... aime l'école.

Bibliographies

WILLIAM MARTIN. — Histoire de la Suisse. Un volume in-8 broché, 6 fr. Librairie Payot, Lausanne.

Quand les événements prennent un cours violent et précipité, l'homme qui pense éprouve le besoin de leur assigner aussitôt dans l'histoire leur place et leurs proportions. Quand le pays exige de la jeunesse discipline et abnégation, il faut lui dire au nom de quelles traditions on lui demande ces sacrifices. Quand se déroulent tant d'événements sur lesquels nous ne pouvons avoir d'action, les citoyens soucieux de l'avenir tiennent, pour que nous puissions plus efficacement concourir à l'élaboration de notre destin, à être exactement fixés sur les valeurs que nous avons à sauvegarder et les expériences passées qui peuvent guider notre conduite. C'est pourquoi les temps que nous vivons rendent particulièrement nécessaire une suffisante connaissance de notre histoire nationale. Ce besoin vient de recevoir une fort opportune satisfaction par la réédition de l'Histoire de la Suisse de William Martin, le journaliste et l'historien, dont le souvenir est à peine atténué... Ce livre fut écrit en 1926. Est-ce la clairvoyance de son auteur? Est-ce parce que nos propres anxiétés de l'entredeux-guerres ont reçu depuis lors la plus brutale justification? Le fait est que cet ouvrage, après dix-sept ans, semble daté d'hier. Ecrire en trois cents pages l'histoire infiniment complexe de nos vingt-deux Etats, de leurs alliances, de leurs querelles, de leurs efforts pour se fédérer, était déjà un tour de force. Mais William Martin, ce bon Suisse doté d'un esprit vraiment européen, a fait plus : il a constamment su situer notre pays dans son cadre continental, rattacher les faits de notre politique aux gestes des grandes puissances, trouver dans les alliances, les capitulations, la garde des passages et la neutralité les liens qui, tantôt roidis, tantôt plus souples, nous joignent à d'autres destins. William Martin ne s'est pas encombré du minutieux détail des événements ; mais leurs causes ont sollicité ce chercheur sagace et leurs effets ont retenu ce patriote clairvoyant. Et toute dépourvue qu'elle soit de pittoresque anecdotique, cette histoire entraîne le lecteur dans une course lumineuse et aérée, à la suite du brillant esprit qui l'a tracée.



Briod Ernest. — La quatrième année d'allemand, grammaire systématique, textes et exercices. Un volume de 240 pages, illustré, cartonné 4 fr. 50. Librairie Payot, Lausanne.

L'ancien cours Briod et Stadler, dont les volumes II et III sont actuellement épuisés ou sur le point de l'être, est remplacé par un nouveau cours en trois parties, qui sont :

1. Cours élémentaire de langue allemande. Première et deuxième années d'allemand. (Volume de base actuel, inchangé.)